

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES
AVIGNON

Réf. : service financier/MG

MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ

Décision N° 65 /2024

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS -

Mise à disposition du parking sécurisé dans la cour nord du groupe scolaire Montolivet à Madame Savine DEMARQUETTE-MARCHAT, emplacement n°9

Le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020 publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Considérant la demande de Madame Savine DEMARQUETTE-MARCHAT demeurant 8, rue de l'hôpital 30400 Villeneuve lez Avignon, afin de pouvoir utiliser une place de parking pour son véhicule dans la cour nord du groupe scolaire Montolivet.

DECIDE

De mettre à la disposition de Madame Savine DEMARQUETTE-MARCHAT, un emplacement de parking n° 9 situé dans la cour nord du groupe scolaire Montolivet à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée de un an. Toute reconduction devra se faire de façon expresse. La redevance mensuelle est fixée à quarante-huit euros et dix-neuf cents (48,19 €) elle sera révisée au terme de la convention en prenant comme référence l'indice du coût de la construction au 1^{er} trimestre publié par l'INSEE. Les modalités de cette mise à disposition figurent dans une convention signée entre la commune et Madame Savine DEMARQUETTE-MARCHAT.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Le 27 Mars 2024

Madame Le Maire



Pascale BORIES

Hôtel de Ville

2, rue de la République – B.P. 45 – 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20240328-65-2024-AU
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024